

Premièrement, le **maintien de la paix**, concept que nous connaissons bien au Canada, grâce à M. Lester Pearson. Le maintien de la paix englobe généralement des opérations militaires et civiles exécutées avec le consentement des parties à un conflit. Il peut aussi inclure une aide au règlement du différend; les missions menées en Angola et au Salvador en sont des exemples. Toutefois, même cette définition de base a été élargie dans le cadre d'initiatives récentes, par exemple lorsque des escortes militaires ont été chargées d'accompagner l'aide humanitaire dans l'ancienne Yougoslavie.

Deuxièmement, le **rétablissement de la paix**. Le rétablissement de la paix fait appel à des actions diplomatiques telles que la conférence de Londres sur la Yougoslavie pour prévenir ou régler les conflits. Certains tendent à le confondre avec l'action coercitive.

L'action coercitive est une action militaire, comme celle menée dans le golfe Persique et en Somalie, visant à imposer la cessation d'un conflit sans le consentement des parties concernées.

Vient ensuite la **diplomatie préventive**, qui est une action diplomatique visant à empêcher les différends de dégénérer en conflits. Les efforts que nous avons menés récemment au Kosovo en sont un exemple. Un autre exemple est celui de l'Afrique du Sud, où des Canadiens participent à l'effort commun du Commonwealth et des Nations Unies pour susciter la confiance entre les parties qui tentent de créer une nouvelle Afrique du Sud post-apartheid.

Enfin, l'*Agenda pour la paix* mentionne l'**édification de la paix**. Il s'agit d'une mesure prise après le conflit pour établir et appuyer des structures qui aideront à prévenir une reprise de la violence ou du conflit.

Dans nos discussions sur ces approches et le rôle que le Canada devrait jouer, nous devons examiner un certain nombre de faits nouveaux et de questions qui peuvent limiter notre capacité de contribuer au processus de paix, maintenant et à l'avenir.

Par exemple, il existe actuellement un nombre sans précédent de missions des Nations Unies pour la paix, et d'autres sont possibles sous l'égide d'organisations régionales comme l'Organisation des États américains (OEA) et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Autre facteur à ne pas oublier : les missions de paix sont aujourd'hui plus risquées que jamais. La condition préalable classique, l'existence d'un cessez-le-feu total, a cédé devant de nouvelles réalités politiques dans des situations complexes, comme dans l'ancienne Yougoslavie et en Somalie.